REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU 12 MARS 2010

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

Date de la convocation
5 mars 2010

Date d'affichage
5 mars 2010

L'an deux mille dix

et le : 12 mars
à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Nombre de Membres présents : 115

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy Primat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

VOTE :

POUR : 115
CONTRE : 0

DELIBERATION N°2010/19

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif du budget principal pour 2009.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2009 joint en annexe.

Décide par 115 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 46.337,66 €.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 639.235,24 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture

Le :

et publication ou notification

du : 12 mars 2010